



## Conseil économique et social

Distr. générale  
13 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes  
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »**

### **Déclaration présentée par Education International, la Confédération syndicale internationale et l'Internationale des services publics, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## Déclaration

### Vingt ans déjà, y sommes-nous parvenus?

#### Évaluer l'efficacité de l'application du Programme d'action de Beijing

Plus de 70 millions de travailleuses sont représentées dans les syndicats aujourd'hui et, au cours de ces 20 dernières années, elles ont acquis des droits et protections sur le lieu de travail. Les femmes syndiquées sont mieux payées que les femmes non syndiquées et ont joué un rôle primordial dans la négociation de salaires plus justes, des congés de maternité ou de paternité payés et l'accès à la protection sociale par la négociation collective et le dialogue social et en mobilisant les travailleurs qui n'avaient jamais été syndiqués. Par l'effet d'une campagne de portée mondiale menée par les syndicats et les travailleurs domestiques et soutenue par des groupes œuvrant pour les droits humains des femmes et des migrants, 10 millions de travailleurs domestiques ont récemment eu droit à un salaire minimum ou plus élevé, à une protection sociale, à une réglementation du temps de travail, à un jour de congé par semaine et autres. Cette campagne a abouti à la ratification de la Convention n° 189 de l'Organisation internationale du Travail et aux réformes du droit du travail dans plus de 12 pays.

Grâce à la négociation collective, au dialogue social et aux campagnes nationales et mondiales, les femmes syndiquées ont fait progresser les droits des femmes dans un certain nombre de domaines critiques reflétés dans le Programme d'action de Beijing tels que les droits économiques des femmes, notamment l'accès à l'emploi, aux ressources, aux marchés et aux commerces; l'élimination de la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi; l'accès aux services publics de qualité et la promotion de l'harmonisation des responsabilités professionnelles et familiales pour les femmes et les hommes.

Mais, pour l'essentiel, les engagements pris dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing n'ont toujours pas été honorés. Les femmes ont déplacé des montagnes au cours des 20 dernières années, mais ne peuvent pas profiter pleinement de tout ce qu'elles ont accompli. Nous savons que :

- Soixante-dix pour cent des pauvres du monde sont des femmes;
- L'écart global de rémunération entre les sexes représente toujours près de 23 %;
- Les femmes sont surreprésentées dans les emplois du bas de l'échelle, mal payés, informels, à temps partiel, précaires et qui n'offrent pas la sécurité;
- Le travail non rémunéré des femmes reste marginalisé dans l'élaboration des politiques sociale et économique; on estime pourtant que la contribution de ce travail représentera entre 15 % et 50 % du produit intérieur brut (plus de 25 billions de dollars dans le monde);
- La répartition inégale des responsabilités familiales, entre l'État et les familles et entre les femmes et les hommes, continue à entraver la participation effective des femmes à la vie active et leur l'accès à un travail décent;
- Des millions de filles sont privées d'éducation en raison de la pauvreté, du travail des enfants, des obstacles institutionnels et traditionnels, du mariage précoce, de l'insécurité sur les trajets de l'école, de l'absence de locaux

sanitaires séparés, du harcèlement sexuel et de la violence dans les écoles, des grossesses non désirées et de la surcharge de travail domestique.

### **Mais nous avançons – les domaines prioritaires du travail des femmes pour l'après-2015**

L'inégalité a divisé le monde; 80 % de la population mondiale vit avec moins de 10 dollars par jour. Depuis des décennies, la part des salaires dans le revenu national est en baisse constante, parallèlement à l'érosion des institutions du marché du travail, et davantage de mesures d'austérité et de politiques néolibérales menées à travers le monde. L'allègement de la pauvreté et l'égalité des sexes devraient être liés à la croissance des revenus et des salaires. L'égalité de rémunération et un salaire minimum vital devraient faire partie des objectifs des politiques sociale et économique. Cependant, de nombreuses réformes risquent d'avoir des incidences négatives sur les réglementations à des fins d'intérêt public et représenteraient une grave menace pour la démocratie parce que ces négociations ont lieu sans vérification de la part du Parlement.

Il faut mettre sur pied un nouveau dispositif pour l'économie mondiale et locale, fondé sur le travail décent, l'accès universel à la protection sociale, un programme économique pour le travail de soins et la durabilité environnementale. Les investissements réorientés peuvent fournir les fonds nécessaires au financement de la protection sociale, un salaire minimum vital, l'éducation pour tous et l'énergie renouvelable pour enrayer le changement climatique. Par conséquent, nous appelons à la justice fiscale, à la fin des paradis fiscaux, à l'évasion fiscale et la corruption, à la lutte contre les avantages fiscaux dans la course au moins-disant et aux politiques de concurrence fiscale régionales.

Les mesures d'austérité introduites en réponse à la récente crise économique mondiale et aux coupes dans les dépenses publiques, tant dans les pays développés et que dans les pays en développement, ont eu un impact disproportionné sur les femmes et les filles. Il y a eu une augmentation sans précédent d'emplois non déclarés et précaires, dans lesquels les femmes sont surreprésentées. Les coupes dans les dépenses publiques conduisent, peu à peu, à la privatisation de l'éducation, qui tend à renforcer l'exclusion sociale. La réglementation accrue des acteurs du secteur privé ne lutte pas suffisamment contre la discrimination systémique à l'égard des filles lorsque l'éducation devient commercialisée. L'éducation doit être considérée comme un bien public, plutôt que comme une marchandise, si nous voulons que nos femmes et nos filles jouissent pleinement du droit à l'éducation. L'insistance renouvelée sur l'obligation des États de respecter le droit à l'éducation constitue un impératif afin que les femmes et les filles puissent jouir de leur droit à l'éducation et pour que l'éducation soit un droit humain qui changera vraiment les choses.

Les décideurs doivent se soucier de la répartition inéquitable du travail de soins non rémunéré et libérer des millions de femmes pour qu'elles puissent s'investir pleinement et équitablement dans les domaines interdépendants de l'emploi, l'éducation et la prise de décisions publique. Garder à l'esprit les travaux non rémunérés lorsque des décisions économiques sont prises va conduire à la construction d'économies plus résilientes et des sociétés plus justes en redressant les inégalités de sexe et de revenus et en renforçant les potentialités humaines.

Nous exigeons un changement radical de la part des responsables politiques, de l'inaction à des investissements ciblés et des réformes du travail visant la mise sur pied d'un marché de travail inclusif qui garantisse un accès égalitaire des femmes au salariat et à un travail décent, leur représentation aux postes de décision et leur accession à des services publics et à une éducation de qualité. En investissant dans les travaux de soins, on reconnaît leur valeur réelle, souvent fournis par le travail impayé ou nettement sous-payés, invisible dans les statistiques. Cela pourrait également éliminer les stéréotypes sexistes et la ségrégation dans l'emploi et avoir un effet positif sur l'écart de salaire entre les hommes et les femmes, en mettant en question les rôles traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes. L'accès universel à des services publics de qualité est fondamental pour la construction de sociétés justes et équitables. Les mécanismes de marché sont utiles, mais ils se sont révélés incapables d'assurer l'accès universel.

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont reconnu que la violence contre les femmes et les filles porte atteinte aux libertés et aux droits fondamentaux de celles-ci, en même temps qu'elle en entrave ou en anéantit la jouissance. La violence domestique est la forme la plus répandue de la violence à l'égard des femmes et des filles et la principale cause de cas de meurtre de femmes dans le monde. On estime que 246 millions de filles et de garçons sont victimes de la violence liée à l'école chaque année; bien que les filles comme les garçons peuvent être exposés, les filles sont les plus vulnérables. La violence entrave gravement l'apprentissage et la violence en milieu de travail est un phénomène répandu qui touche des millions de femmes et certains groupes de femmes vulnérables de manière disproportionnée.

La réalisation par les femmes de leurs droits humains fondamentaux, leur autonomisation et leur promotion à des postes de responsabilité sont des éléments cruciaux d'un programme d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Le respect et la promotion des droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels de la femme sont essentiels pour assurer l'autonomie des femmes et leur capacité d'échapper à la violence. L'accès aux soins de santé et aux services sociaux, aux garderies, à l'éducation, au logement, à l'alimentation et à la sécurité financière sont inextricablement liés à la vulnérabilité des femmes aux différentes formes de violence.

### **La voie à suivre**

Les femmes syndicalistes, exhortent les gouvernements à prendre des mesures audacieuses pour veiller à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, notamment pendant la négociation du nouveau cadre de développement durable qui doit être adopté en 2015.

Nous demandons instamment aux États de faire ce qui suit :

a) Respecter les engagements passés de défendre et soutenir les droits fondamentaux au travail, et étendre considérablement l'accès des femmes au travail rémunéré et au travail décent, grâce à des investissements dans des services publics de qualité, notamment en matière de prise en charge des enfants et des personnes âgées, d'éducation et de soins de santé, qui traite de manière réaliste l'économie des soins;

b) Se doter de mécanismes fiables qui déterminent correctement le salaire minimum pour faire reculer la pauvreté dans l'emploi en assurant un salaire décent et une protection sociale minimale, conformément à la recommandation n° 202 et la Convention n° 102 de l'OIT pour donner l'accès à des soins de santé de base, y compris les soins de maternité; la sécurité élémentaire de revenus pour les enfants; la sécurité élémentaire de revenu pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, en particulier dans les cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité;

c) Procéder à des réformes du travail pour répondre aux normes de base de l'OIT et à ses conventions sur l'égalité des sexes, comme les conventions n° 87, n° 98, n° 29 et le Protocole y relatif, n°s 182, 111, 100, 156, 183 et 189;

d) Éliminer la violence fondée sur le sexe au travail, notamment en adoptant les normes internationales du travail;

e) Renforcer les dispositifs institutionnels du marché du travail, notamment le droit de négociation collective, le dialogue social et les inspections du travail, autant de mesures qui se sont révélées efficaces, au vu de la réduction de la féminisation de la pauvreté;

f) Exclure les services publics des accords de libre-échange;

g) Mettre en place des systèmes fiscaux qui soient progressifs, qui disposent de ressources appropriés, qui soient correctement appliqués et qui permettent d'être autosuffisant sur le plan économique à tous les niveaux;

h) Prendre en compte la corrélation entre la réduction de la pauvreté et la croissance des revenus et des salaires pour lutter contre l'inégalité, veiller à ce que l'égalité des sexes, les droits fondamentaux des femmes et leur autonomisation soient pris en compte dans le programme de développement pour l'après-2015. Établir des objectifs distincts, visant le plein emploi productif et le travail décent pour tous, la mise en place de socles de protection sociale au niveau national, l'éducation et l'égalité des sexes. Les cibles et les indicateurs doivent être pris en compte dans l'évaluation du salaire minimum vital, la création d'emplois pour les femmes et les hommes, dans les différentes composantes de la protection sociale et l'adéquation du financement (exprimée en pourcentage de produit intérieur brut) pour appuyer la mise en œuvre du nouveau cadre de développement durable.